



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-026

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023

ID : 018-211801790-20231125-2023_026-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 17 novembre 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Xavier BERNARD, Mickaël GENESTE, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absents excusés :

Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Christine LOUBEYRE

Jonathan MAILET qui donne pouvoir à Nathalie RIOU

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité - Demande de subventions DETR, DSIL, Région, Conseil Départemental, Conseil Départemental Amendes de police et Agglobus

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en sécurité et d'accessibilité des rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge :

Depuis 2001, un audit d'aménagement a été le fil conducteur de tous les investissements de la commune. La population de Pigny a augmenté de plus de 20 % depuis 20 ans et un aménagement sécuritaire en liaison douce est nécessaire le long de la RD131, il viendrait compléter, sur ce secteur, les préconisations de l'audit.

Cet aménagement de la route départementale 131 dans la traversée de PIGNY concerne les rues de la Mairie et de l'Eglise ainsi que la rue de la Marge en lien avec ces travaux.

OPPORTUNITÉ DU PROJET

Le conseil départemental a programmé la réfection de la couche de roulement de la chaussée en juillet 2024. Avant ces travaux conséquents, **la municipalité souhaite réaliser des aménagements sécuritaires et d'accessibilité** :

- Mise en accessibilité de 2 arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) complétée par une chicane avec un régime de priorité pour faire réduire la vitesse.
- Création d'une liaison douce partagée entre les piétons et les cyclistes, protégée par une haie basse sur une partie de l'itinéraire. Cet équipement permet une liaison sécurisée entre le commerce, les zones d'habitat et les équipements publics (mairie, médiathèque, école, cantine, salle des fêtes, jardin de la mairie. Cet espace intergénérationnel est équipé d'un city-stade, de jeux pour enfants, parcours de santé, terrain de pétanque...). Ce dernier investissement a un gros succès et attire beaucoup de jeunes qui viennent en vélo ou à pied. La sécurisation des déplacements est nécessaire par la création d'un dispositif permettant la circulation paisible des usagers : piétons, vélos et voitures.
- Aménagement de 2 plateaux surélevés aux intersections avec les rues desservant les lotissements permettant de tempérer la vitesse.
- Création d'un cheminement aux normes PMR pour accéder à l'église.

Ces travaux sécuritaires, seront complétés par des aménagements paysagers et des techniques prenant en compte le changement climatique :

- Transformation d'un large espace imperméabilisé en jardin pour permettre l'infiltration des eaux pluviales aux abords de l'église. Plantation d'arbres et création d'espaces verts.
- Conservation des haies sur un des côtés de la voie et le verdissage du trottoir sur le côté opposé favorisant l'infiltration des eaux pluviales.
- Utilisation d'un revêtement clair sur la liaison douce pour faire face à la surchauffe l'été.

• Réhabilitation partielle et renforcement du réseau d'eaux pluviales pour éviter les inondations en juin 2023.

Le coût des travaux est estimé à 498 884 20 € HT soit 585 043.44 € TTC :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux de voirie	415 890,70 €	499 068,84 €
Travaux complémentaire (rue de la Marge)	68 088,00 €	68 088,00 €
Diagnostic des réseaux	14 905,50 €	17 886,60 €
MONTANT TOTAL DU PROJET	498 884,20 €	585 043,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet et sollicite l'aide :

- de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 199 553.68 €
- de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour un montant de 39 000.00 €
- de la Région dans le cadre du Conseil Régional CRST pour un montant de 24 900.00 €
- du Conseil Départemental (Cadre de vie Espaces publics -aménagement placettes) pour un montant de 40 000.00 €
- du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour un montant de 25 000.00 €
- d'Agglobus pour un montant de 12 000.00 €
- et autorise le Maire à l'inscrire au budget de la commune, à faire la demande de subvention.

Le Plan de financement suivant est adopté :

Financement Rues de la Mairie, de l'Eglise et rue de la Marge Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité Montant des travaux 498 884,20 € HT		
RECETTES	Montant	Pourcentage
Subvention DETR	199 553,68 €	40,00%
Subvention DSIL	39 000,00 €	7,82%
Subvention CONSEIL REGIONAL CRST	24 900,00 €	4,99%
Subvention Conseil Départemental- Cadre de vie Espaces publics - aménagement placettes	40 000,00 €	8,02%
Subvention Conseil Départemental - amendes de police	25 000,00 €	5,01%
Subvention Agglobus	12 000,00 €	2,41%
Total Subventions	340 453,68 €	68,24%
COMMUNE (fonds propres + emprunt)	158 430,52 €	31,76%
MONTANT TOTAL DES RECETTES	498 884,20 €	100,00%

Financement de la commune : 158 430.52 € HT soit 190 116.62 € TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 28/11/23

